



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-cinquième session

185 EX/1

PARIS, le 11 octobre 2010
Original anglais/français

ORDRE DU JOUR

Point	Titre	Référence	Document
ORGANISATION ET QUESTIONS DE PROCÉDURE			
1	Ordre du jour, calendrier des travaux et rapport du Bureau	Article 5 du Règlement intérieur du Conseil exécutif	185 EX/1 185 EX/2 et Add. 185 EX/INF.1 185 EX/INF.3
2	Approbation des procès-verbaux de la 184 ^e session	Article 23, paragraphe 3, du Règlement intérieur du Conseil exécutif	184 EX/SR.1-9
3	Rapport de la Directrice générale sur l'application de l'article 59 du Règlement intérieur du Conseil exécutif	Article 59 du Règlement intérieur du Conseil exécutif	185 EX/PRIV.1
	La Directrice générale traite avec les membres du Conseil exécutif certaines questions concernant les membres du personnel de la classe D-1 et de rang supérieur.		
POINTS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN RAPPORT			
4	Rapport de la Directrice générale sur l'exécution du programme adopté par la Conférence générale	Article VI.3 (b) de l'Acte constitutif <i>Multiplés décisions antérieures</i> ¹ 34 C/Rés., 89 179 EX/Déc., 4 et 21 180 EX/Déc., 4 (I) 181 EX/Déc., 4 (I) 182 EX/Déc., 4 (I), 6 (II) et 26 (II) 35 C/Rés., 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 19, 20, 21, 34, 40,	185 EX/4 Parties I et II (<i>Tableau de bord</i>) 185 EX/INF.10 (<i>Mémoire d'accord avec l'Alliance des civilisations</i>) 185 EX/INF.12 (<i>Déclaration d'Istanbul sur la musique</i>) 185 EX/INF.13 (<i>Haut Panel sur la paix et le dialogue entre les cultures</i>)

¹ 145 EX/Déc., 5.1 (I), 157 EX/Déc., 3.1 (I), 159 EX/Déc., 3.1.1 (I), 160 EX/Déc., 3.1.1 (I), 161 EX/Déc., 3.1.1 (I), 162 EX/Déc., 3.1.3, 166 EX/Déc., 3.1.1 (II), 169 EX/Déc., 4.1, 175 EX/Déc., 4 (II), 175 EX/Déc., 23, 176 EX/5 (V), 176 EX/Déc., 29, 177 EX/Déc., 25 (I).

Point	Titre	Référence	Document
4 (suite)	<p>Par sa nature même, le document n'implique à priori aucune prise de décision.</p> <p>La Partie II du document 185 EX/4 présente au Conseil exécutif : un rapport sur les ajustements apportés aux crédits approuvés pour 2010-2011 pour tenir compte des dons et contributions spéciales reçus depuis le début de l'exercice biennal ; un rapport sur les virements effectués entre articles budgétaires pour les exercices de programmation conjointe par pays des Nations Unies ; des propositions de virements destinés à refléter certaines restructurations opérées au sein de l'Organisation. Le document présente également le Tableau de bord de l'exécution du programme pour 2010-2011 au 30 juin 2010.</p> <p>Décision proposée : prendre note des crédits additionnels reçus et des virements opérés et approuver les autres virements proposés.</p>	<p>61, 65, 66, 68, 70, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 106 184 EX/Déc., 4 (I) et 10 167 EX/Déc., 8.1 (Contribution de l'UNESCO aux politiques et activités opérationnelles de coopération pour le développement au sein du système des Nations Unies)</p>	<p>185 EX/INF.14 (Forum UNESCO du futur sur les PEID)</p> <p>185 EX/INF.16 (Plates-formes intersectorielles)</p> <p>185 EX/INF.17 (Priorité globale Afrique)</p> <p>185 EX/INF.18 (Priorité Égalité entre les sexes de l'UNESCO)</p> <p>185 EX/INF.19 (Groupe de travail thématique sur le changement climatique)</p>
5	<p>Rapport de la Directrice générale sur le suivi des décisions et résolutions adoptées par le Conseil exécutif et la Conférence générale à leurs sessions antérieures</p> <p>Ce rapport a pour objet d'informer les membres du Conseil exécutif des progrès réalisés dans le suivi des décisions et résolutions adoptées par le Conseil et la Conférence générale à leurs sessions antérieures ; il porte sur les questions ci-après :</p>	<p>169 EX/Déc., 4.3 175 EX/Déc., 23</p>	<p>185 EX/5 et Corr. et Add. et Add.2</p>
	<p><i>Rapport d'étape sur la mise en œuvre de l'Initiative pour la formation des enseignants en Afrique subsaharienne (TTISSA)</i></p>	<p>182 EX/Déc., 9</p>	
	<p><i>Rapport d'étape sur le Programme/Fonds de coopération Sud-Sud dans le domaine de l'éducation</i></p>	<p>184 EX/Déc., 5 (III)</p>	
	<p><i>Rapport d'étape de la Directrice générale sur la participation et la contribution de l'UNESCO à l'Année internationale de la chimie (2011)</i></p>	<p>179 EX/Déc., 47 (Rés/63/209 de l'Assemblée générale)</p>	
	<p><i>L'UNESCO et l'action mondiale pour faire face au changement climatique</i></p>	<p>179 EX/Déc., 15</p>	
	<p><i>Rapport d'étape sur la participation et la contribution de l'UNESCO à l'Année internationale de la biodiversité (2010)</i></p>	<p>182 EX/Déc., 13</p>	
	<p><i>Analyse et incidences pour l'UNESCO des programmes et initiatives scientifiques dans le système des Nations Unies</i></p>	<p>34 C/Rés., 55 181 EX/Déc.5 (II)</p>	

Point	Titre	Référence	Document
5 (suite)	<i>Actions prévues pour mettre en œuvre la Stratégie de l'UNESCO pour la jeunesse africaine et activités prévues pour célébrer l'Année internationale de la jeunesse (2010) proclamée par l'ONU</i>	184 EX/Déc., 4 (II)	
	<i>Mise en œuvre de la stratégie pour le projet La route de l'esclave</i>	181 EX/Déc., 13	
	<i>Mise en œuvre de la résolution 35 C/49 et de la décision 184 EX/5 (IV) relative à la Rampe des Maghrébins dans la Vieille Ville de Jérusalem</i>	184 EX/Déc., 5 (IV)	185 EX/5 Add.
	<i>Résolution portant ouverture de crédits pour 2010-2011 : renforcement des programmes prioritaires</i>	35 C/Rés., 106	185 EX/5 Add.2
6	Rapports de la Directrice générale sur des questions spécifiques		
	Questions relatives au programme		
	Mise en œuvre de la Stratégie de l'UNESCO en matière de droits de l'homme et de la Stratégie intégrée de lutte contre le racisme, la discrimination, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée	35 C/Rés., 35	185 EX/6 Partie I
	Ce rapport contient des informations sur le renforcement de la mise en œuvre de la Stratégie de l'UNESCO, ainsi que sur les activités prévues pour intégrer les droits de l'homme dans les programmes de l'UNESCO.		
	Plan de publication et distribution 2010-2011 révisé et rapport d'étape sur la mise en œuvre de la décision 184 EX/6 (II)	179 EX/Déc., 31 (I) 181 EX/Déc., 39 184 EX/Déc., 6 (II)	185 EX/6 Partie II (Rapport d'étape sur la mise en œuvre de la décision 184 EX/6 (II)) et Add. (en ligne) (Plan de publication et distribution 2010-2011 révisé)
	La Directrice générale rend compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes au sujet des activités de publication de l'UNESCO et présente un Plan de publication et distribution 2010-2011 révisé. Des informations sont également données sur les mesures prises pour renforcer <i>Le Courrier de l'UNESCO</i> et améliorer la diversité linguistique des publications.		
	Décision proposée : demander à la Directrice générale de continuer à lui rendre compte régulièrement des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la politique de publication de l'UNESCO		

Point	Titre	Référence	Document
6 (suite)	<p>Rapport de la Directrice générale sur la réponse post-séisme de l'UNESCO en Haïti : stratégie de coopération à moyen et à long terme, en coordination avec d'autres agences des Nations Unies</p>	184 EX/Déc., 33	185 EX/6 Partie III
	<p>Ce document relatif à la réponse de l'UNESCO au tremblement de terre survenu le 12 janvier 2010 en Haïti est soumis en application de la décision 184 EX/33.</p>		
	<p>Décision proposée : approuver la stratégie de coopération à moyen et à long terme pour Haïti, reconnaître l'importance de la culture, y compris du patrimoine culturel, pour la reconstruction, souligner la nécessité de renforcer la coopération de l'UNESCO avec Haïti et le rôle de l'UNESCO dans le rétablissement du système éducatif, et inviter la Directrice générale à présenter un rapport d'étape à la 186^e session.</p>		
	Questions relatives aux évaluations		
	<p>Évaluations achevées pendant l'exercice biennal 2010-2011 (synthèse des évaluations des objectifs stratégiques de programme)</p>	<p>35 C/5 182 EX/Déc., 24 184 EX/Déc., 27</p>	185 EX/6 Partie IV
	<p>Le Service d'évaluation et d'audit présente un rapport de synthèse sur la poursuite des évaluations des objectifs stratégiques de programme menées depuis 2008, conformément au Plan d'évaluation du 34 C/4.</p>		
	<p>Décision proposée : prier la Directrice générale de mettre en œuvre les recommandations contenues dans les rapports d'évaluation de chaque objectif stratégique de programme, et l'inviter à continuer à rendre compte annuellement, à la session d'automne, des évaluations achevées.</p>		
	<p>Rapport d'évaluation biennal sur les activités et les résultats de toutes les unités décentralisées de l'UNESCO</p>	<p>30 C/83 (I) 171 EX/Déc., 5 (III) 174 EX/Déc., 18 182 EX/Déc., 6 (II, Annexe) 35 C/Rés., 82 (II)</p>	185 EX/6 Partie V
	<p>Le rapport d'évaluation biennal sur les activités et les résultats des unités décentralisées de l'UNESCO pour l'exercice biennal 2008-2009 fait le point sur les principales thématiques systémiques ressortant des évaluations des bureaux hors Siège menées par le Service d'évaluation et d'audit (IOS) au cours de l'exercice biennal 2008-2009 et du premier semestre 2010.</p>		

Point	Titre	Référence	Document
6 (suite)	Questions relatives à la gestion		
	<p>Rapport de la Directrice générale sur la gestion des ressources et activités extrabudgétaires, y compris la version actualisée du Plan stratégique de mobilisation des ressources extrabudgétaires</p> <p>Ce document comporte deux parties : la partie A est une mise à jour concernant la programmation des activités extrabudgétaires au titre du Programme additionnel complémentaire (CAP) (35 C/5 CAP), la mobilisation des ressources (le Plan stratégique de mobilisation des ressources actualisé faisant l'objet d'un document d'information) et l'exécution et le suivi des activités extrabudgétaires ; la partie B fait le point sur les efforts consentis pour ajuster et perfectionner les processus de recouvrement des coûts.</p> <p>Décision proposée : prendre note des efforts déployés par la Directrice générale et l'inviter à lui rendre compte, à sa 187^e session, de la gestion des ressources et activités extrabudgétaires.</p>	<p>33 C/Rés., 92 182 EX/Déc., 42 (I) 35 C/Rés., 85</p>	<p>185 EX/6 Partie VI 185 EX/INF.6</p>
	<p>Rapport de la Directrice générale sur la mise en œuvre du Programme de participation et de l'aide d'urgence</p> <p>En application de la résolution 35 C/67, Partie II, paragraphes 2 (c) et 3, de la Conférence générale, la Directrice générale présente et analyse les résultats escomptés de la mise en œuvre du Programme de participation (PP). Elle soumet également le document 185 EX/INF.7 qui contient les listes des requêtes approuvées au titre du Programme de participation et de l'aide d'urgence, y compris celles émanant d'organisations internationales non gouvernementales (ONG).</p> <p>Ressources humaines</p>	<p>33 C/Rés., 60 177 EX/Déc., 56 35 C/Rés., 67</p>	<p>185 EX/6 Partie VII et Add. 185 EX/INF.7 et Add.</p>
	<p>Répartition géographique et équilibre entre les sexes au sein du personnel du Secrétariat</p> <p>Ce document inclut des informations sur la répartition géographique du personnel aux niveaux mondial et national et un rapport d'étape sur la mise en œuvre du plan de travail visant à améliorer l'équilibre géographique du personnel du Secrétariat, ainsi que sur la réalisation de l'équilibre entre les sexes aux postes de direction.</p>	<p>170 EX/Déc., 7.5 182 EX/Déc., 41 35 C/Rés., 93 184 EX/Déc., 5 (II)</p>	<p>185 EX/6 Partie VIII 185 EX/INF.8</p>

Point	Titre	Référence	Document
6 (suite)	Rapport de la Directrice générale sur l'élaboration de la stratégie relative aux ressources humaines La Directrice générale soumet au Conseil exécutif un rapport sur l'élaboration de la stratégie relative aux ressources humaines pour 2011-2016. Décision proposée : inviter la Directrice générale à poursuivre ce travail en vue de lui soumettre la stratégie à sa 186 ^e session.	176 EX/Déc., 6 (I) 182 EX/Déc., 6 (I) 35 C/Rés., 82 (I)	185 EX/6 Partie IX et Add.
	Rapport de la Directrice générale sur la situation de la Caisse d'assurance-maladie La Directrice générale présente un rapport sur les résultats de l'examen de la stabilité et de la viabilité financières à long terme de la Caisse. Décision proposée : inviter la Directrice générale à lui faire rapport sur le Plan d'action à sa 186 ^e session.	35 C/Rés., 95	185 EX/6 Partie X et Add.
7	Rapports des organes directeurs des programmes intergouvernementaux et des instituts de catégorie 1 ² de l'UNESCO QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME		
8	Progrès et difficultés dans la réalisation des objectifs de l'Éducation pour tous (EPT) d'ici à 2015 La Directrice générale fait le point sur les progrès de l'Éducation pour tous à travers le monde et expose la manière dont l'UNESCO entend relever les défis recensés. Décision proposée : prier la Directrice générale d'indiquer dans le rapport d'activité qu'elle présentera à la 186 ^e session du Conseil, les principaux résultats du Sommet sur les OMD et du Sommet du G-20, et de présenter à la 186 ^e session un rapport sur l'examen de la coordination de l'EPT et sur la coordination de l'EPT aux niveaux mondial et régional.	174 EX/Déc., 8 182 EX/Déc., 10	185 EX/8

² Aucun rapport prévu à la présente session.

Point	Titre	Référence	Document
9	<p>Mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014) : adoption et mise en œuvre de la stratégie de l'UNESCO pour la seconde moitié de la Décennie</p>	184 EX/Déc., 11	185 EX/9 et Add.
	<p>La Directrice générale présente la stratégie de l'UNESCO pour la seconde moitié de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable et donne des informations sur sa mise en œuvre.</p>		
	<p>Décision proposée : adopter la stratégie de l'UNESCO et inviter tous les États membres à participer activement à sa mise en œuvre ; en outre, engager la Directrice générale à mobiliser tous les secteurs de programme et réseaux de l'UNESCO, et à présenter la stratégie à l'Assemblée générale des Nations Unies.</p>		
10	<p>Invitations à la conférence internationale d'États chargée de réviser la Convention régionale de 1983 sur la reconnaissance des études, des diplômes et des grades de l'enseignement supérieur en Asie et dans le Pacifique</p>	35 C/Rés., 11	185 EX/10
	<p>La Directrice générale soumet au Conseil exécutif des propositions concernant les invitations à la Conférence internationale d'États chargée d'examiner et d'adopter des amendements à la Convention régionale de 1983 sur la reconnaissance des études, des diplômes et des grades de l'enseignement supérieur en Asie et dans le Pacifique, qui se tiendra à Tokyo (Japon) les 25 et 26 novembre 2011.</p>		
	<p>Décision proposée : décider des invitations à adresser aux participants et aux observateurs, conformément aux règles et règlements concernant les conférences internationales d'États.</p>		
11	<p>Rapport de la Directrice générale sur le mandat de l'UNESCO pour les sciences fondamentales : défis et perspectives d'action au seuil de la nouvelle Stratégie à moyen terme</p>	181 EX/Déc., 10 184 EX/Déc., 14	185 EX/11
	<p>Ce document décrit le rôle de l'UNESCO dans le domaine des sciences fondamentales ainsi que son engagement en la matière depuis plus de 60 ans, sur la base des propositions et/ou directives avancées par les États membres.</p>		
	<p>Décision proposée : inviter la Directrice générale à continuer de développer le Programme international relatif aux sciences fondamentales (PISF) conformément aux recommandations des tables rondes ministérielles tenues en 2005 et 2007 dans le cadre de la Conférence générale de l'UNESCO, et aux décisions 181 EX/10 et 182 EX/14.</p>		

Point	Titre	Référence	Document
12	<p>Rapport de la Directrice générale sur la faisabilité de la création d'un programme international d'ingénierie à l'UNESCO</p>	<p>182 EX/Déc., 66 35 C/Rés., 32</p>	<p>185 EX/12 et Add. (en ligne)</p>
	<p>Un comité technique international ad hoc d'experts a été convoqué pour orienter le processus et une enquête par voie de questionnaire constituant la partie empirique de l'étude de faisabilité a été réalisée.</p> <p>Décision proposée : approuver la proposition fondée sur l'étude de faisabilité concernant la création d'un programme international d'ingénierie sur la base des deux options indiquées, et prier la Directrice générale de lui soumettre, à sa 186^e session, une proposition détaillée concernant la structure et le budget du programme.</p>		
13	<p>Rapport sur l'opportunité d'établir un projet de déclaration universelle de principes éthiques en rapport avec le changement climatique</p>	<p>182 EX/Déc., 56 35 C/Rés., 36</p>	<p>185 EX/13</p>
	<p>Dans la résolution 35 C/36, la Conférence générale a considéré que les principes éthiques et relatifs au changement climatique pourraient faire l'objet d'une déclaration et qu'il était nécessaire d'étudier plus avant cette question ; elle a demandé à la Directrice générale de soumettre au Conseil exécutif, à sa 185^e session, un rapport sur l'opportunité d'élaborer un projet de déclaration. Ce rapport a été établi au terme de consultations écrites et orales avec les États membres et les autres parties prenantes, y compris les organismes compétents du système des Nations Unies, et d'une étude plus approfondie en la matière par la COMEST et le Secrétariat de l'UNESCO.</p> <p>Décision proposée : prendre note du rapport de la Directrice générale et l'inviter à lui soumettre, à sa 187^e session, un rapport passant en revue les questions relatives à l'évaluation de l'opportunité d'établir une déclaration, en vue d'éclairer les débats de la Conférence générale à sa 36^e session sur le suivi de la résolution 35 C/36.</p>		
14	<p>Jérusalem et la mise en œuvre de la résolution 35 C/49 et de la décision 184 EX/12</p>	<p>35 C/Rés., 49 184 EX/Déc., 12</p>	<p>185 EX/14</p>
	<p>Ce document est soumis en application de la décision 184 EX/12, par laquelle le Conseil exécutif a reporté à sa 185^e session l'examen du point concernant Jérusalem et la mise en œuvre de la résolution 35 C/49 et de la décision 182 EX/15. Le document rend compte de la mise en œuvre du Plan d'action, ainsi que d'autres projets relatifs à la Vieille Ville de Jérusalem, qui sont tous financés essentiellement par des contributions volontaires extrabudgétaires.</p>		

Point	Titre	Référence	Document
15	Mise en œuvre de la décision 184 EX/37 sur « les deux sites palestiniens d'Al-Haram Al-Ibrahimi/Tombeau des Patriarches à Al-Khalil/Hébron et de la Mosquée Bilal ibn Rabah/Tombe de Rachel à Bethléem »	184 EX/Déc., 37	185 EX/15
	Ce document est soumis en application de la décision 184 EX/37 par laquelle le Conseil exécutif a reporté l'examen de ce point à sa 185 ^e session.		
	Instituts et centres		
16 ³	Rapport de la Directrice générale sur la faisabilité de la création d'instituts et centres de catégorie 2 sous l'égide de l'UNESCO	35 C/Rés., 103	
	Le Conseil exécutif examine la création d'un institut ou centre de catégorie 2 sur la base d'une étude de faisabilité réalisée par la Directrice générale. La Directrice générale rend compte de l'étude de faisabilité et présente un projet d'accord.		
	Décision proposée : recommander à la Conférence générale, à sa 36 ^e session, d'approuver la création dudit centre/institut et d'autoriser la Directrice générale à signer l'accord correspondant.		
	Proposition concernant la création à Beijing (Chine) d'un centre international de recherche et de formation sur la stratégie de la science et de la technologie	Point proposé par la Directrice générale	185 EX/16 Partie II
	Proposition concernant la création à Lisbonne (Portugal) d'un centre de perfectionnement des scientifiques des pays lusophones en sciences fondamentales	Point proposé par la Directrice générale	185 EX/16 Partie III

³ Point 16 – 185 EX/16 Partie I – L'examen de la « Proposition concernant la création à Vladikavkaz (Fédération de Russie) d'un centre international sur le développement durable des territoires de montagne » a été reporté à la 186^e session du Conseil exécutif, à la demande de la Fédération de Russie.

Point	Titre	Référence	Document
PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET POUR 2012-2013 (36 C/5)			
17	Propositions préliminaires de la Directrice générale concernant le Projet de programme et de budget pour 2012-2013 (36 C/5)	Articles V et VI de l'Acte constitutif 169 EX/Déc., 4.1 176 EX/Déc., 6 (I) 33 C/Rés., 95 177 EX/Déc., 27 34 C/Rés., 59 et 89 181 EX/Déc., 4 (I) 182 EX/Déc., 45 35 C/Rés., 105, 106, 107, 108 184 EX/Déc., 4 (I A, II) et 15	185 EX/17 Partie I et Corr. <i>(Propositions préliminaires de la Directrice générale concernant les champs d'action prioritaires)</i> et Addenda (A), (B) et (C) (en ligne) 185 EX/17 Partie II <i>Techniques budgétaires et estimations préliminaires pour 2012-2013 (36 C/5)</i>
	Le Projet de programme et de budget pour 2012-2013 (36 C/5) sera le troisième et dernier Programme et budget de la période couverte par la Stratégie à moyen terme de l'Organisation pour 2008-2013 (34 C/4).		
	La Partie I du document comporte deux volets : le premier définit le cadre de programmation et le deuxième expose les priorités biennales de programme pour les cinq grands programmes.		
	La Partie I du document servant de base pour l'examen du point par le Conseil exécutif et pour l'élaboration d'un projet de décision sur la question, aucun projet de décision n'est proposé par la Directrice générale.		
	La Partie II du document 185 EX/17 décrit les techniques budgétaires proposées pour l'élaboration du 36 C/5 ainsi que les estimations budgétaires préliminaires pour 2012-2013, en application de la résolution 35 C/105.		
	Décision proposée : noter que les estimations budgétaires préliminaires concernant le 36 C/5 représentent une croissance réelle zéro et ont été établies à partir des techniques budgétaires approuvées.		
MÉTHODES DE TRAVAIL DE L'ORGANISATION			
18	Rapport relatif à l'évaluation externe indépendante de l'UNESCO	182 EX/Déc., 24 35 C/Rés., 102	185 EX/18 et Add.
	L'Équipe chargée de l'évaluation externe indépendante de l'UNESCO présente un rapport de synthèse de ses conclusions et recommandations. Ce document résumé a été rédigé afin de satisfaire aux exigences statutaires concernant la soumission des documents du Conseil exécutif en attendant le rapport d'évaluation intégral.		
	Décision proposée : inviter la Directrice générale à engager un processus pour donner suite aux recommandations formulées dans le rapport en soumettant au Conseil exécutif, à sa 186 ^e session, la réponse et le Plan d'action de la Direction, et à la Conférence générale, à sa 36 ^e session, un rapport d'étape sur la mise en œuvre du Plan d'action.		

Point	Titre	Référence	Document
19	<p>Proposition de l'Assemblée générale des Nations Unies tendant à synchroniser les cycles de planification avec l'Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies</p>	184 EX/Déc., 5 (I)	185 EX/19
	<p>Dans ce document, la Directrice générale présente les scénarios possibles d'alignement du cycle de programmation de l'UNESCO avec l'Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, y compris les implications programmatiques et managériales pour l'UNESCO.</p> <p>Décision proposée : exprimer sa préférence pour le scénario 1, selon lequel l'UNESCO maintiendrait son cycle de planification sexennal mais tablerait sur le caractère ajustable de sa Stratégie à moyen terme pour que la teneur et les orientations de l'Examen quadriennal complet soient prises en compte dans les documents stratégiques de l'Organisation, selon qu'il convient. Il est par ailleurs proposé de décider qu'outre le rapport de suivi prévu pour la 186^e session du Conseil exécutif, cette question sera réexaminée à la fin de l'Examen quadriennal complet en 2016, c'est-à-dire à la 200^e session du Conseil.</p>		
20	<p>Réduction des coûts de fonctionnement de la Conférence générale</p>	184 EX/Déc., 17	185 EX/20
	<p>Conformément à la demande des organes directeurs, la Directrice générale présente des informations relatives aux coûts de fonctionnement de la Conférence générale et plusieurs options possibles pour les réduire davantage.</p>		
	<p>QUESTIONS RELATIVES AUX NORMES, STATUTS ET RÈGLEMENTS</p>		
21	<p>Examen des communications transmises au Comité sur les conventions et recommandations en exécution de la décision 104 EX/3.3, et rapport du Comité à ce sujet</p>	104 EX/Déc., 3.3	185 EX/CR/HR et Add.
	<p>Conformément à sa décision 104 EX/3.3 adoptée en 1978, qui définit la procédure pour l'examen des communications reçues par l'Organisation et relatives à des cas et des questions concernant l'exercice des droits de l'homme dans les domaines de compétence de l'UNESCO, le Conseil est invité à examiner, en séance privée, le rapport du Comité CR à ce sujet.</p>		

Point	Titre	Référence	Document
22	Examen des méthodes de travail du Comité sur les conventions et recommandations dans le cadre de la décision 104 EX/3.3	184 EX/Déc., 19	185 EX/22 et Add.
	<p>À l'occasion de la 184^e session du Conseil exécutif, le Comité CR a décidé de poursuivre, à la présente session, l'examen de ses méthodes de travail concernant la procédure 104 à la lumière des travaux du groupe de travail ad hoc ouvert, créé au sein du Comité CR en application de la décision 182 EX/30, qui se réunira juste avant la 185^e session du Conseil, les lundi 4 et mardi 5 octobre 2010.</p> <p>Le Conseil exécutif est invité à examiner le rapport du Comité sur ce point.</p>		
23	Application des instruments normatifs dont le Conseil est chargé d'assurer le suivi	182 EX/Déc., 31	
	Suivi de l'application des instruments normatifs de l'UNESCO	Article VIII de l'Acte constitutif 177 EX/Déc., 35	185 EX/23 Partie I
	<p>Conformément à la décision 184 EX/20, le présent document contient des informations détaillées sur les activités entreprises en faveur de la ratification des conventions et de l'application des recommandations dont le Comité CR est chargé d'assurer le suivi, y compris sur les moyens humains et budgétaires alloués à cet effet par les secteurs de programme et l'ISU.</p> <p>Décision proposée : prier la Directrice générale de veiller à la mise en œuvre par les secteurs de programme des nouvelles procédures adoptées par le Conseil exécutif, à sa 177^e session, concernant l'application des 3 conventions et 11 recommandations concernées.</p>	182 EX/Déc., 31 184 EX/Déc., 20	
	<p>Examen du projet de principes directeurs pour l'établissement des rapports des États membres sur l'application de la Convention et de la Recommandation concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement (1960)</p> <p>Le Secrétariat propose un projet de principes directeurs pour l'établissement des rapports des États membres sur l'application de la Convention et de la Recommandation concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement (1960).</p>		185 EX/23 Partie II
	<p>Application de la Recommandation concernant la condition du personnel enseignant (1966) et de la Recommandation concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur (1997)</p>		

Point	Titre	Référence	Document
23 (suite)	<p>Rapport de la Directrice générale sur la 10^e session du Comité conjoint OIT-UNESCO d'experts sur l'application des Recommandations concernant le personnel enseignant (CEART) et rapport du Comité sur les conventions et recommandations à ce sujet</p>	176 EX/Déc., 32	185 EX/23 Partie III A et Add.
	<p>La Directrice générale soumet un récapitulatif des conclusions de la 10^e session du Comité conjoint OIT-UNESCO (2009).</p>		
	<p>Décision proposée : prier la Directrice générale de transmettre le rapport aux États membres et aux autres organisations compétentes, en les invitant à formuler des observations sur les recommandations du CEART en matière de politiques et en les encourageant à appliquer l'ensemble des dispositions des deux instruments normatifs.</p>		
	<p>Rapport de la Directrice générale sur les allégations reçues par le Comité conjoint OIT-UNESCO d'experts sur l'application des recommandations concernant le personnel enseignant (CEART)</p>	154 EX/Déc., 4.4	185 EX/23 Partie III B
	<p>La Directrice générale soumet au Conseil exécutif le rapport du Comité conjoint OIT-UNESCO concernant les allégations de non-respect de ces Recommandations qui lui ont été transmises.</p>		
	<p>Décision proposée : inviter la Directrice générale à communiquer le rapport aux gouvernements et organismes concernés, et à prendre les mesures de suivi nécessaires qui sont recommandées dans le rapport.</p>		
24	<p>Rapport de la Directrice générale sur les Statuts du Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport (CIGEPS)</p>	35 C/Rés., 39	185 EX/24
	<p>Ainsi que l'avait demandé la Conférence générale dans sa résolution 35 C/39, la Directrice générale rend compte des consultations menées auprès des États membres du CIGEPS et soumet une proposition de révision des Statuts du CIGEPS.</p>		
	<p>Décision proposée : prendre note des décisions adoptées par le Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport concernant sa réforme actuelle.</p>		

Point	Titre	Référence	Document
QUESTIONS FINANCIÈRES ET ADMINISTRATIVES			
Questions financières			
25	Rapport financier et états financiers vérifiés de l'UNESCO pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 et rapport du Commissaire aux comptes	Article 12.10 du Règlement financier	185 EX/25 Partie I (<i>Rapport de la Directrice générale et états financiers</i>) et Partie II Rev. (<i>Rapport du Commissaire aux comptes</i>)
	La Directrice générale soumet le rapport du Commissaire aux comptes et les états financiers vérifiés, ainsi que son rapport concernant les comptes de l'UNESCO pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2009.		
	Décision proposée dans le document 185 EX/25 Partie I : prendre note des soldes non engagés qui figurent à l'État IV par article budgétaire et approuver les comptes de dépenses présentés ; inviter la Directrice générale à faire rapport à la Conférence générale, à sa 36 ^e session, sur la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes contenues dans le document 185 EX/25 Partie II et à soumettre ce rapport, pour examen préalable, au Conseil exécutif à sa 187 ^e session ; transmettre à la Conférence générale à sa 36 ^e session le rapport du Commissaire aux comptes et les états financiers vérifiés de l'UNESCO pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2009.		
26	Rapport de la Directrice générale sur l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et amendements proposés au Règlement d'administration financière	Article 15.2 du Règlement financier 181 EX/Déc., 36 182 EX/Déc., 45	185 EX/26
	La Directrice générale soumet à l'examen du Conseil exécutif un rapport d'étape sur l'application des normes IPSAS.		
	Décision proposée : approuver les amendements proposés au Règlement d'administration financière qui figurent en annexe au document 185 EX/26.		
27	Recouvrement des contributions des États membres	35 C/Rés., 02, 89	
	Rapport de la Directrice générale sur l'état des contributions et des plans de paiement	35 C/Rés., 02	185 EX/27 Partie I et Add.
	La Directrice générale fait rapport sur l'état des contributions des États membres, sur la situation de trésorerie de l'Organisation et sur les plans de paiement convenus avec les États membres ayant des arriérés de contributions.		
	Décision proposée : lancer un appel pressant aux États membres qui sont en retard dans le règlement de leurs contributions pour qu'ils paient leurs arriérés sans délai.		

Point	Titre	Référence	Document
27 (suite)	<p>Rapport du groupe de travail chargé d'examiner les incidences de l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) sur la mise en œuvre du système d'incitation au paiement ponctuel des contributions</p>	35 C/Rés., 89 (III)	185 EX/27 Partie II
	<p>Le groupe de travail fait rapport sur les incidences de l'application des normes IPSAS sur la mise en œuvre du système d'incitation.</p> <p>Décision proposée : prendre note des conclusions du Groupe de travail et lui demander de présenter une analyse et des propositions complémentaires à la 187^e session.</p>		
28	<p>Règlements financiers des comptes spéciaux</p> <p>La Directrice générale soumet à l'examen du Conseil exécutif une série de règlements financiers particuliers régissant la gestion d'un certain nombre de comptes spéciaux en indiquant dans chaque cas les écarts par rapport au modèle standard qui figure dans la décision 161 EX/7.10.</p>	Articles 6.5 et 6.6 du Règlement financier	185 EX/28
	<p>Décision proposée : prendre note des règlements financiers (jointes en annexe) de ces comptes spéciaux.</p>		
	<p>Questions relatives à la gestion</p>		
29	<p>Rapport de la Directrice générale sur la réforme du dispositif hors Siège</p> <p>La Directrice générale soumet le rapport présentant une 3^e option sur la réforme du dispositif hors Siège.</p>	182 EX/Déc., 6 (II) 35 C/Rés., 82 (II)	185 EX/29 et Corr. (russe seulement) et Add.
	<p>Décision proposée : souscrire aux principes de rénovation du réseau hors Siège ; approuver la mise en œuvre progressive du nouveau dispositif ; prier la Directrice générale de procéder à l'affinement de l'estimation budgétaire et de présenter le phasage détaillé de l'implantation du nouveau dispositif ainsi que ses conséquences budgétaires sur les deux prochains bienniums ; demander également à la Directrice générale d'inclure dans le projet de 36 C/5 les dispositions budgétaires résultant de la phase 1 de la réforme qui sera présentée à la 186^e session du Conseil exécutif et transmettre à la Conférence générale, à sa 36^e session, le rapport accompagné de la décision du Conseil exécutif à ce sujet.</p>		

Point	Titre	Référence	Document
30	<p>Rapport de la Directrice générale sur le plan à moyen terme révisé sur la sécurité au Siège de l'UNESCO</p> <p>La Directrice générale soumet au Conseil exécutif le plan à moyen terme révisé sur la sécurité. Le Comité du Siège a examiné, modifié et approuvé ce document à sa 174^e session (3 juin 2010).</p> <p>Décision proposée : prendre note du plan à moyen terme révisé sur la sécurité et prier la Directrice générale de continuer d'étudier d'autres sources possibles de financement pour appliquer ces mesures de sécurité et d'adresser, s'il y a lieu, une recommandation au Conseil exécutif à sa 187^e session.</p>	184 EX/Déc., 28	185 EX/30 et Add.
31	<p>Rapport de la Directrice générale sur les activités du Comité consultatif pour les œuvres d'art</p> <p>Le premier mandat de quatre ans du Comité consultatif pour les œuvres d'art (ACWA) étant venu à expiration, la Directrice générale soumet au Conseil exécutif le rapport statutaire sur les activités du Comité. Le Comité du Siège a examiné et approuvé ce document à sa 174^e session (3 juin 2010).</p> <p>Décision proposée : prendre note des activités accomplies par le Comité consultatif pour les œuvres d'art au cours de son premier mandat et approuver la décision de la Directrice générale de reconduire le mandat du Comité pour une nouvelle période de quatre ans, conformément à ses Statuts.</p>	161 EX/Déc., 7.9 170 EX/Déc., 7.9	185 EX/31
32	Nouveaux audits du Commissaire aux comptes	184 EX/Déc., 21	185 EX/32 Partie I
	Rapport sur le Fonds international pour la promotion de la culture (FIPC) incluant un audit et une évaluation couvrant la période 1999-2009	Article 12.4 du Règlement financier	185 EX/32 Partie II
	Rapport d'audit sur la Division des sciences de l'eau du Secteur des sciences exactes et naturelles de l'UNESCO	Article 12.4 du Règlement financier	185 EX/32 Partie III
	Rapport d'audit sur le Bureau régional pour l'éducation de Dakar		

Point	Titre	Référence	Document
<p>RELATIONS AVEC LES ÉTATS MEMBRES, LES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES ET LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES</p>			
33	<p>Relations avec les organisations internationales non gouvernementales, les fondations et les institutions similaires</p> <p>Dans le cadre de la poursuite de son processus de revitalisation et d'amélioration de l'organisation de la session, le Comité sur les ONG a inclus dans ses travaux une table ronde sur le thème « Culture et développement : le rôle de la culture pour le développement durable et la prospérité économique », ainsi qu'un forum ouvert sur le thème : « Les relations de l'UNESCO avec les ONG : de la théorie à la pratique, élaboration d'une stratégie permettant d'améliorer la coopération concrète », au cours duquel des ONG présenteront leurs activités et donneront des exemples concrets de la coopération avec l'UNESCO. Ce document fournit également des informations sur diverses autres questions relatives à la coopération de l'UNESCO avec les ONG.</p> <p>Décision proposée : outre les paragraphes qui seront à compléter à la lumière des divers débats thématiques, (i) demander au Comité sur les ONG d'examiner les conditions d'un éventuel élargissement de son mandat à d'autres partenaires non gouvernementaux ; (ii) demander à la Directrice générale de lui présenter, à sa 186^e session, un rapport sur les différentes options propres à faciliter la participation d'experts et d'ONG de pays en développement ; (iii) demander à la Directrice générale d'envisager le thème de « la violence dans le monde d'aujourd'hui » pour le prochain Forum des jeunes de la 36^e session de la Conférence générale.</p>	<p>Directives concernant les relations de l'UNESCO avec les organisations non gouvernementales (sections I.1 ; IV.4.1 ; VI.1 et VI.2) et les fondations et d'autres institutions similaires (article II.3) 34 C/Rés., 59 174 EX/Déc., 31</p>	<p>185 EX/33 185 EX/ONG/2</p>
<p>QUESTIONS GÉNÉRALES</p>			
34	<p>Débat thématique : Le dialogue interculturel en 2010 : revisiter les politiques sous l'angle d'une culture de la paix</p> <p>Le document correspondant à ce point contient des informations et des éléments d'ordre général pour le débat thématique de cette session du Conseil exécutif.</p> <p>Aucune décision n'est proposée.</p>	<p>175 EX/Déc., 23 182 EX/Déc., 27</p>	<p>185 EX/INF.11</p>

Point	Titre	Référence	Document
35	<p>Rapport de la Directrice générale sur les institutions culturelles et éducatives en Iraq</p> <p>Ce document récapitule les progrès réalisés par l'UNESCO depuis la 182^e session du Conseil exécutif en ce qui concerne l'assistance fournie à l'Iraq.</p> <p>Décision proposée : encourager la Directrice générale à continuer de soutenir le Gouvernement iraquien dans la mise en œuvre de ses programmes relatifs à l'éducation, aux sciences, à la culture, et à la communication et l'information, et l'inviter à lui présenter un nouveau rapport à sa 187^e session, ainsi qu'à suivre la mise en place du Comité international de coordination pour la sauvegarde du patrimoine culturel de l'Iraq (CIC) ; inviter les donateurs à continuer de financer les programmes de l'UNESCO dans le cadre du PNUAD.</p>	182 EX/Déc., 53	185 EX/35
36	<p>Application de la résolution 35 C/75 et de la décision 184 EX/30 concernant les institutions éducatives et culturelles dans les territoires arabes occupés</p> <p>Ce document récapitule les progrès accomplis par l'UNESCO, depuis la 184^e session du Conseil exécutif, en ce qui concerne l'aide fournie au peuple palestinien et à ses institutions éducatives et culturelles, ainsi qu'aux institutions analogues dans le Golan syrien occupé.</p>	35 C/Rés., 75 184 EX/Déc., 30	185 EX/36
37	<p>Rapport de la Directrice générale sur la reconstruction et le développement de Gaza : application de la décision 184 EX/31</p> <p>Ce document récapitule les progrès accomplis par l'UNESCO depuis la 184^e session du Conseil exécutif en ce qui concerne l'aide à la reconstruction et au développement de la bande de Gaza. La Directrice générale compte faire publier un addendum à ce document avant la 185^e session du Conseil.</p>	184 EX/Déc.31	185 EX/37
38	<p>Rapport de la Directrice générale sur l'évaluation de l'efficacité de la stratégie d'ensemble pour les prix UNESCO</p> <p>Ce document se fonde sur les enseignements tirés de la mise en œuvre de la stratégie au cours des cinq dernières années et sur les conclusions du Groupe de travail thématique sur les prix UNESCO, créé par la Directrice générale en février 2010 pour évaluer avec quelle efficacité la stratégie d'ensemble et les nouveaux critères régissant la création de prix améliorent l'impact général et la visibilité des prix UNESCO et contribuent à promouvoir les objectifs, les valeurs et l'image de l'Organisation. Il s'inscrit dans l'action plus large menée par la Directrice générale pour accroître la visibilité et le prestige des programmes de l'UNESCO, renforcer l'impact de l'action de l'Organisation dans tous ses domaines prioritaires, améliorer le rapport coût-efficacité et l'efficacité de ses activités et accroître la transparence et l'intégrité.</p>	Point proposé par la Directrice générale 171 EX/Déc., 24	185 EX/38

Point	Titre	Référence	Document
38 (suite)	<p>Décision proposée : encourager la Directrice générale à poursuivre ses efforts pour améliorer l'efficacité de la gestion et la visibilité des prix UNESCO en tant qu'instruments permettant de promouvoir les objectifs stratégiques, les priorités de programme et le prestige de l'Organisation, en particulier dans ses domaines de compétence et la prier de poursuivre ses efforts pour mettre pleinement en œuvre la stratégie d'ensemble pour les prix UNESCO et appliquer ses critères en coopération avec les États membres et les donateurs privés, le cas échéant ; réaffirmer, conformément à la décision 182 EX/25, qu'à l'avenir, toute proposition de création d'un prix ne devra être approuvée qu'après l'examen rigoureux d'une étude de faisabilité présentée par la Directrice générale et accompagnée d'une recommandation explicite de sa part ; souligner qu'il importe d'assurer la viabilité financière, y compris les frais administratifs, des prix UNESCO pendant toute leur durée d'existence ; décider d'évaluer l'impact de chaque prix quatre ans après sa création en se fondant sur un rapport établi par la Directrice générale ; souligner le rôle important que les prix peuvent jouer en améliorant la visibilité, l'image et le prestige de l'UNESCO et prier la Directrice générale de tirer un meilleur parti des technologies de l'information, ainsi que d'autres technologies et outils de promotion, à cette fin.</p>		
39	<p>Dates de la 186^e session et liste provisoire des questions que le Conseil exécutif aura à traiter à sa 186^e session</p>	<p>Article 2 du Règlement intérieur du Conseil exécutif 103 EX/Déc., 3.2.1</p>	<p>185 EX/INF.4 185 EX/INF.5</p>
POINTS SUPPLÉMENTAIRES			
40	<p>Composition du Groupe d'experts des questions financières et administratives (FA/EG) du Conseil exécutif</p>	<p>Point proposé par le Luxembourg</p>	<p>185 EX/40</p>
41	<p>Contribution de l'UNESCO à la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (PEID)</p>	<p>Point proposé par les Seychelles</p>	<p>185 EX/41 185 EX/INF.15 185 EX/INF.20</p>
42	<p>Réflexion de l'UNESCO sur l'Internet</p>	<p>Point proposé par l'Algérie, le Congo, la Côte d'Ivoire, la France, le Maroc, la République démocratique du Congo, le Sénégal et le Venezuela (République bolivarienne du)</p>	<p>185 EX/42 185 EX/INF.20</p>

Point	Titre	Référence	Document
43	<p>L'UNESCO et la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)</p>	Point proposé par la Directrice générale	185 EX/43
	<p>La Directrice générale rend compte des évolutions récentes concernant la création d'une Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques afin de renforcer le lien entre science et politiques pour la biodiversité, notamment dans le cadre de l'Année internationale de la biodiversité (2010).</p>		
	<p>Décision proposée : se féliciter de l'association institutionnelle de l'UNESCO avec la Plateforme et encourager la Directrice générale à s'efforcer de l'accueillir à l'UNESCO et à mettre au point, à l'échelle de l'Organisation, une initiative en faveur de la conservation et de l'exploitation durable de la biodiversité.</p>		
44	<p>Mise en œuvre de l'agenda de Séoul : « Objectifs pour le développement de l'éducation artistique », document final de la deuxième Conférence mondiale sur l'éducation artistique</p>	Point proposé par la République de Corée	185 EX/44 185 EX/INF.20
45	<p>Promotion de la coopération Sud-Sud : partenariat stratégique pour l'opérationnalisation du Consortium sur la science, la technologie et l'innovation pour le Sud (COSTIS)</p>	Point proposé par l'Algérie, l'Argentine, le Congo, la Côte d'Ivoire, Cuba, l'Égypte, le Koweït, le Maroc, le Pérou, le Sénégal, le Venezuela (République bolivarienne du) et le Viet Nam	185 EX/45 185 EX/INF.20
46	<p>Invitations à la réunion intergouvernementale d'experts (catégorie II) relative à un projet de recommandation sur la conservation des paysages urbains historiques</p>	Point proposé par la Directrice générale	185 EX/46



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-cinquième session

185 EX/1

Add.

PARIS, le 12 octobre 2010
Original anglais/français

ORDRE DU JOUR

ADDENDUM

Point	Titre	Référence	Document
POINTS SUPPLÉMENTAIRES			
47	Prix international UNESCO-Obiang Nguema Mbasogo pour la recherche en sciences de la vie	Point présenté par les États-Unis d'Amérique ainsi que par le Sénégal au nom des États membres du groupe Afrique	185 EX/47